



Je ne suis ni mariée ni paces

Par **pascal123**, le **03/03/2015 à 20:46**

bonjour

je me présente je suis une femme Patricia et j'ai 54 ans je ne suis pas mariée.

je voudrai vivre avec mon compagnon qui a 58ans divorcé avec 4 grands enfants qui ne vivent plus chez lui

par contre pour vivre avec lui je dois tout quitter travail et appartement.

ma question

il ne veut pas se marier

si il décide du jour au lendemain de me mettre dehors de chez lui a t'il le droit?

ou si par malheur il décédait ses enfants peuvent ils me mettre dehors de la maison?

je n'ai aucun droit sur la maison

quel sont les solutions pour que je sois protégé de tout cela

avec tout mes remerciements

cordialement

patricia

Par **aguesseau**, le **03/03/2015 à 21:33**

bjr,

entre concubins, il n'y a aucun lien, juridiquement, ce sont des étrangers l'un par rapport à l'autre.

en cas de donation ou de legs en votre faveur, vous serez taxée à 60%.

donc en quittant travail et appartement pour une situation pour le moins précaire, vous prenez des risques.

dans votre situation, il existe le pacs ou un partenaire peut faire un testament avantageant le

partenaire survivant sans frais de succession.
cdt

Par **pascal123**, le **04/03/2015** à **12:14**

bonjour
merci beaucoup pour es renseignements donc je vais bien reflechir
cordialement